

Le mot du président



Face aux risques avérés sur le plan économique, social, démocratique et écologique, les défenseurs de l'environnement et des droits humains, les professionnels des filières d'élevage, les associations de consommateurs (dont notre Mouvement, l'UFC-Que Choisir) et les syndicats de travailleurs ont fait front commun contre la ratification du traité de libre échange entre le Canada et l'Union européenne (CETA). En dépit de quoi les députés ont voté pour la ratification de cet accord (266 voix pour, 213 contre... Et 74 abstentions). À l'UFC-Que Choisir de l'Ain, nous avons écrit à nos 5 députés de l'Ain pour les inviter à voter contre. 2 d'entre eux ont voté pour, 3 ont voté contre (tous les détails sur le site internet de l'Assemblée Nationale). Aux sénateurs de se positionner, désormais.

L'UFC-Que Choisir s'est fortement impliquée aussi, depuis plusieurs années, dans le combat tendant à garantir une plus grande transparence pour les consommateurs en matière d'alimentation. Notre Mouvement a notamment obtenu, malgré un intense lobby contraire de l'industrie agro-alimentaire, l'adoption du logo Nutri-Score. Mais à ce jour, les fabricants n'ont pas encore l'obligation de l'apposer sur leurs produits. C'est pour cela que l'UFC-Que Choisir a lancé, avec six autres associations de consommateurs européennes une Initiative citoyenne européenne intitulée «Pro-Nutri-Score» qui demande à la Commission européenne de rendre ce logo obligatoire dans toute l'UE. Nous invitons vivement nos adhérents de l'UFC-Que Choisir de l'Ain à signer la pétition PRO-NUTRISCORE sur le serveur sécurisé de la Commission Européenne. Le délai d'enregistrement court jusqu'au 8 mai 2020. <https://eci.ec.europa.eu/009/public/#/initiative>.

Daniel Mesplès, Président UFC-Que Choisir de l'Ain

ACTIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS

L'an passé, se déroulait à Bourg-en-Bresse le forum des associations (en place tous les deux ans) auquel partici-



peut l'UFC-Que Choisir de l'Ain.

Le 31 août dernier, nous étions présents au forum des associations d'Oyonnax, Centre Omnisport Léon Emin. Passants et familles ont été nombreux à circuler dans les allées et à s'arrêter au stand pour nous poser de multiples questions ou répondre aux quiz portant sur divers sujets en rapport avec la consommation.

Il est à rappeler qu'à Oyonnax, depuis plusieurs mois, un local a

été mis gracieusement à notre disposition par la commune. Les permanences qui s'y déroulent sont assurées par un conseiller litiges qui intervient sur prise de rendez-vous au 04 74 22 58 94

CONFÉRENCE DÉBAT - LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)

La sortie de ce bulletin aura sans doute dépassé la date de la conférence débat sur le Dossier Médical Partagé, **rendez-vous fort de l'automne avec le public, ce 11 octobre 2019 à 18h. Salle Blériot 40 place Blériot à Bourg-en-Bresse.**

Mais vous avez été informés par d'autres modes de communication : mails, flyers, notre site internet, Facebook, Twitter et affichage sur les pan-

neaux mis à disposition des associations par la ville de Bourg-en-Bresse.

NOTEZ SUR VOTRE AGENDA : CONFÉRENCE DÉBAT - LES INFECTIONS NOSOCOMIALES, 24 JANVIER 2020, 18H

Entrée Gratuite. 2, bd Irène Joliot-Curie, - AGLCA -, salle 0.23.

Les infections nosocomiales, qu'est-ce que c'est ? comment faire pour les éviter ?

Le Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins Auvergne-Rhône-Alpes (Cpias) sera présent. Un praticien hygiéniste et une infirmière hygiéniste présenteront le sujet et répondront aux questions de la salle.

Hommage à Jacques Cotton

Nous nous sommes tant chamailés...

Jacques, lorsque tu es devenu Président de l'UFC-Que Choisir de l'Ain en 2017, en pleine période de turbulences au sein de l'association, tu m'as téléphoné pour me demander de te rejoindre au conseil d'administration. Je t'ai fait part de mes réticences, j'ai invoqué des disponibilités restreintes et une précédente expérience malheureuse en 2015. Tu as insisté et tu as obtenu gain de cause (à la faveur d'une assemblée générale extraordinaire, quelques semaines plus tard).

En 2018, tu m'as sollicité pour devenir ton vice-président et tu t'es heurté, de ma part, aux mêmes réticences. Tu as encore obtenu gain de cause.

Il faut dire que, tous deux lecteurs dès la première heure de la revue « Que Choisir », nous avons des visions très proches sur la représentation et la défense des consommateurs. Pour autant, nous nous sommes souvent opposés sur des choix stratégiques et nos échanges ont parfois été vifs. Pour débattre, tu me téléphonais fréquemment, parfois tard dans la soirée, souvent le week-end et je m'entends encore te dire « Jacques, le week-end, c'est famille ». Mais pour toi, la famille c'était aussi l'UFC-Que Choisir de l'Ain. De toute

façon, ces disputes amicales se soldaient inmanquablement et rapidement par une réconciliation et je vois encore ton sourire et ton regard malicieux dans ces circonstances.

Hors contexte associatif, je me souviens aussi de maintes conversations au cours desquelles nous nous confrontions volontiers sur des sujets plus idéologiques; par exemple, tu étais farouchement partisan de la légalisation de l'euthanasie et tu moquais gentiment ma frilosité sur ce point. Chacun finissait par admettre que les arguments de l'autre étaient parfaitement recevables et que la frontière entre les deux façons de voir était ténue.

Jacques, tu as beaucoup fait pour notre association, ta clairvoyance, ton dynamisme et ta détermination ont été décisifs, la progression du nombre de nos adhérents est là pour en témoigner et nous t'en sommes très reconnaissants.

Lors de ton ultime hospitalisation, quelques jours avant que tu nous quittes, je t'ai téléphoné une dernière fois. J'ai perçu dans tes propos et au son de ta voix une sorte de détachement serein, une prise de hauteur. J'ai alors envisagé l'imminence de ton départ mais n'ai pas osé te dire au revoir d'une façon moins



banale, plus expressive qu'habituellement. Il m'arrive de le regretter...

Mon ami, je terminerai en transcrivant ici ce que j'ai noté le 17 Juin sur le registre des condoléances, à la sortie de l'église de Simandre-sur-Suran, ce si joli village du Revermont où tu reposes désormais :

« Jacques, merci de m'avoir accordé ta confiance ».

Daniel Mesplès

UFC-Que Choisir de l'Ain en quelques chiffres

(extraits des données présentées à l'Assemblée Générale du 4 avril 2019, chiffres 2018)

8 permanences - 2018 a connu la fermeture des permanences de Villars-les-Dombes, Pont-de-Veyle, Belley et l'ouverture des permanences d'Oyonnax, Culoz et Bellegarde (dorénavant Valserhône).

874 adhérents fin 2018 ; 915 en septembre 2019. Les ré-adhésions sont de plus en plus difficiles à obtenir.

63 bénévoles assurent les permanences litiges, les enquêtes, l'animation, le site internet, Facebook et les représentations de l'association locale. Rappelons qu'une secrétaire polyvalente est présente à plein temps à la permanence de Bourg-en-Bresse ; deux ou trois stagiaires sont accueillies chaque année dans le cadre de leurs études.

757 entretiens-conseils ou dossiers litige en 2018, soit une augmentation de 22% par rapport à 2017.

Sur les 9 premiers mois de 2019, cette progression continue avec une accéléra-

tion du nombre d'entretiens à la permanence de Bourg-en-Bresse ; les conseillers litiges assurent une permanence quasi-quotidienne à Bourg en Bresse. 2019, c'est aussi la montée de la prise en charge des questions ou litiges avec ALED, service de traitement en ligne.

Les ressources financières ont augmenté de 1,8% en 2018 par rapport à 2017 et les dépenses de 7,4%, principalement dues aux frais engagés pour les conférences et colloques (achat de petits matériels, frais de déplacement, location de salle).

L'Association Locale UFC-Que Choisir de l'Ain a la volonté de se faire connaître, de défendre au mieux les consommateurs, de conquérir de nouveaux adhérents et bénévoles. Pour ce faire, nous avons multiplié les activités de communication. Le site web <https://ain.ufcquechoisir.fr> est régulièrement alimenté, nos réseaux sociaux Facebook et Twitter également. Le « Ain Conso », que vous lisez actuellement, est destiné plus particulièrement aux adhérents. Nous communiquons à la Presse Régionale nos actions ponctuelles.

Ressources financières en 2018	Emplois financiers en 2018
42 244 € dont cotisations : 20 900 €	42842€ dont salaires : 21 061€
	Subventions : 11 777€
	Frais postaux et télécom : 5279 €
	Dons : 2151 €
	Achats de biens : 2136 €

Résultats de l'enquête nationale sur les Vélos à Assistance Électrique (VAE)

Du 17 novembre au 1^{er} décembre 2018, des enquêteurs bénévoles de 90 associations locales d'UFC-Que Choisir, ont joué aux clients souhaitant acquérir un VAE destiné à des promenades sur des routes, des chemins ou des sous-bois. Celui-ci devait offrir trois heures ou 60 km d'autonomie au minimum, pour un budget de 2500 € maximum.

596 magasins répartis sur tout le territoire ont été visités : grandes surfaces de sport (Decathlon, Go Sport, Intersport et Sport Leclerc), chaînes spécialisées (Cyclable, Bouticycle, Culture vélo, Montavélo et velovand) et boutiques indépendantes.

Au niveau national, les cinq premiers vélos retenus ont le moteur dans le pédalier sauf pour le Nakamura équipé d'un moteur «roue arrière».

Légende : Très bon ★★★ ; Bon ★★ ; Moyen : ★ ; Médiocre ■ ; Mauvais ■■

Vélos	Poids en kg	Temps de charge h.	Autonomie km	Appréciation globale	Prix €
SCOTT sub active eride unisex	26	5h.40	72	★★★ 16,1	2300
NAKAMURA e-fit 100W modèle 2018	22	6h.	55	★★ 15,2	1199
CUBE touring hybrid one 400	24	5h.40	66	★★ 14,6	2000
WINORA sima 7400 400wh	25	5h.40	68	★★ 14,4	2000
LAPIERRE OVERVOLT URBAN 300 BOSH 400 WH	24	5h.40	68	★★ 14,3	2100

Au niveau départemental, l'enquête a porté sur le magasin, l'accueil, l'implication du vendeur, les conseils d'entretien et le vélo conseillé. Si l'accueil en magasin a toujours été satisfaisant, les conseils d'entretien et l'implication du vendeur furent très moyens, en magasins spécialisés comme en grandes surfaces de sport.

	Appréciation globale	Magasin	Accueil	Implication du vendeur	Conseils d'entretien	Vélo conseillé
Ferney Voltaire, BOUTICYCLE	★	★	★★	★	■	★★
Oyonnax, DÉCATHLON	★	★	★	★	■	★
Saint Genis Pouilly INTERSPORT	★★	★	★★★★	★	★	★★
Thoiry CULTURE VÉLO	★	★★★★	★★★★	■	★	■
GO SPORT, CC Val Thoiry	★★	★★	★★★★	★	■	★★★★
Viriat, DÉCATHLON	★★	★	★★★★	★★	■	★★★★

Les VAE coûtent chers, les prix moyens sont de 1263 € dans les grandes surfaces de sport, 2005 € en boutiques indépendantes, 2127€ en chaînes spécialisées où les vélos à assistance électrique sont plus techniques et les conseils au rendez-vous.

QUELQUES CONSEILS

Etant donné le prix élevé du vélo à assistance électrique, il est indispensable de faire un essai pour avoir une connaissance précise du comportement du vélo par rapport à votre poids, au relief, aux pneumatiques...

Le VAE exige peu d'entretien mais il faut le faire réviser une fois par an auprès du revendeur.

Les batteries tiennent plusieurs années, le coût de la charge est de quelques centimes ; il est important de vérifier que la batterie s'enlève et se remplace facilement.

Si votre VAE est équipé d'un moteur dans le pédalier, veillez à faire jouer les vitesses lors de vos trajets et notamment en ville, à rétrograder avant de vous arrêter au feu. En effet, redémarrer systématiquement sur un gros développement est tentant car cela nécessite moins d'efforts que sur un vélo classique, mais c'est une mauvaise habitude qui met le moteur, les pignons et la chaîne à rude épreuve. Il est préférable de redémarrer sur un petit développement et d'ajuster ensuite les vitesses à votre force de pédalage.

La totalité de l'enquête nationale se trouve dans le magazine Que Choisir n° 581 de juin 2019.

Des rencontres dans l'Ain pour Informer les consommateurs

1 - LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

proposait le 25 juin dernier, un atelier public à Bellignat sur le thème : «Isolation et chaudière à 1 €, aubaine ou arnaque».

Madame Pauline Le Baron, chargée de mission Habitat Parc Privé pour le Pôle Service à la Population, a proposé aux deux intervenants A.L.E.C. (Agence Locale de l'énergie et du Climat) et UFC-Que Choisir de l'Ain, de commenter un diaporama afin d'apporter des éléments de réponse à l'assistance.

Elle a d'abord, autour des 5 questions suivantes, exposé les bases contextuelles :

- Quel est le poste principal de consommation d'énergie en France ?
- Que prévoit la loi de transition énergétique pour la croissance verte ?
- Quelle est l'étiquette énergétique la plus présente en France ?
- Dans une maison non isolée, quel est le poste principal de perte de chaleur ?
- Pourquoi isoler sa maison ?

L'intervenant A.L.E.C a ensuite expliqué et décortiqué le processus d'obtention d'aides par le biais des C.E.E. (cer-

tificats d'économie d'énergie) en le déclinant dans les domaines de l'isolation des combles, l'installation de chaudière et l'installation de pompes à chaleur. Il a ensuite précisé dans quels cas l'offre à 1 Euro pouvait s'appliquer.

L'UFC-Que Choisir de l'Ain a, pour sa part, présenté des exemples concrets de dérives en s'appuyant sur des litiges que nous avons eus à traiter :

Au démarchage (courrier ou mail faisant abusivement référence à des organismes d'état, appels téléphoniques frauduleux, absence de devis, propositions économiquement irréalistes...).

A la réalisation des travaux (non réalisés dans les règles de l'art, mal faits, non finis, locaux endommagés...).

L'exposé a été complété par la proposition de quelques règles à respecter afin d'éviter de se faire piéger :

- Ne jamais donner suite à un démarchage téléphonique.
- Exiger un devis détaillé avant les travaux, même si ça ne coûte qu'un seul euro.
- Prendre rendez-vous avec un conseiller de l'Espace Info Énergie Locale.

En résumé, il faut souligner que

toutes les aides proposées existent réellement mais il faut être prudent car l'usage conventionnel de ces dispositifs est parfois détourné.

2 - L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES RETRAITÉS DE L'ARTISANAT - FENARA

Lors de son assemblée générale à Tosiat, le 23 mai dernier, l'association a demandé à l'UFC-Que Choisir de l'Ain d'intervenir. Ses deux représentants, Marie France Névoret, conseillère en litiges et Daniel Mesplès, vice-président (à la période citée) et représentant des usagers du système de santé ont présenté les différentes activités de l'association ainsi que **quelques cas de litiges auxquels ont pu être confrontés certains des adhérents...** Les questions ont été nombreuses et l'ambiance très conviviale !

3 - L'UFC-QUE CHOISIR DE L'AIN RÉFLÉCHIT À D'AUTRES ATELIERS QUI POURRAIENT SE DÉROULER DANS D'AUTRES COMMUNES L'AIN.

Les arnaques, sujet récurrent par exemple reste toujours d'actualité.

Mais pour ce faire, nous avons besoin de votre aide.

Nous vous aidons

Quelques Astuces pour dire STOP au harcèlement téléphonique

- Débranchez votre téléphone et raccrochez aussitôt.
- Si vous répondez, ne vous laissez pas influencer par des propos flatteurs ou désagréables.
- Refusez tout rendez-vous téléphonique ultérieur.
- Ne donnez aucune information sur votre vie.
- Refusez toute proposition sans vous justifier et coupez court à toute discussion.



Quelques conseils sur les achats en ligne

Les achats en ligne se développent mais attention, il faut prendre quelques précautions indispensables pour limiter les désagréments.

Donnez la préférence aux sites français ; vérifiez le lieu de leur siège social ; lisez attentivement leurs conditions générales de vente. Enfin, avant de finaliser, vérifiez bien le bon de commande et assurez-vous qu'aucune case n'a été cochée à votre insu.

Méfiez-vous des sites suivants: VIAGOGO dont le siège est aux Etats-Unis, site qui ne rembourse pratiquement aucune de vos dépenses ; ALIBABA, une caverne qui risque de vous apporter très peu de satisfaction (siège à Hong-Kong) ; ROSEGAL, un site de vêtements (siège aux Etats-Unis, retour de marchandises en Espagne et peu de chance de remboursement). Etc.

Petites ou Grandes dépenses, restez vigilant !

Résultats de l'enquête sur le prix des produits biologiques

AU NIVEAU NATIONAL

Une 3^{ème} enquête sur les prix des produits biologiques a été réalisée entre le 26 janvier et le 9 février 2019 ; elle succède à celles d'octobre 2009 et de janvier 2017.

Cette nouvelle enquête avait pour objectifs de mesurer le surcoût d'un panier bio par rapport au même panier en conventionnel, d'observer l'évolution des prix du bio entre 2017 et 2019 et d'évaluer le niveau des prix du bio chez les différents acteurs de ce marché : grandes surfaces alimentaires (GSA) ou magasins spécialisés.

Le panier comprenait 39 produits (9 de plus qu'en 2017) dont 23% d'épicerie (11 produits), 18% de fruits et légumes (8 produits), 18% de crèmerie, 12% de boissons alcoolisées (2 produits).

Les prix ont été relevés dans 712 magasins spécialisés et sur les sites Drive (le client commande en ligne et procède ensuite au retrait de la marchandise, soit sur un site mitoyen de la grande surface, soit dans un entrepôt indépendant) ; dans 3350 grandes surfaces dont 868 Leclerc, 745 U, 824 Intermarché, 348 Carrefour.

Un grand merci aux enquêteurs qui ont ainsi relevé 149 966 prix sur tout le territoire.

Le montant des prix du panier en conventionnel s'élève à 86 €, l'équivalent en bio à 155€ tous magasins confondus, soit un surcoût de 80%. De grandes disparités apparaissent, par exemple, le panier bio a un prix moyen de 133 € en GSA et de 169 € en magasins spécialisés soit un écart de 27%. Les prix du bio pour les fruits



et légumes donnent un net avantage aux magasins spécialisés 25 € contre 31 € en GSA.

Entre 2017 et 2019, les prix des produits bio n'ont augmenté que de 0,95% par an alors que les prix des produits conventionnels de 3,7%.

L'étude complète de cette enquête figure sur notre site web et dans le N° 583 septembre 2019 du magazine Que Choisir. Dans cette revue l'étude se prolonge par une analyse des contaminants résidus de pesticides et métaux lourds sur les pommes de terre, les endives, les clémentines, les lentilles, les ananas et le lait - en bio et en non bio.

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

12 magasins ont été enquêtés. Le prix moyen du panier bio est de 166 €, légèrement inférieur à la moyenne nationale (169 €). Les écarts de prix restent importants, 151 € pour le moins onéreux, 187 € pour le plus cher, soit un écart de 23% alors qu'il s'agit de la même enseigne !

La Vie Claire gagne à chaque enquête sur les prix des fruits et légumes.

Légende : Très bon marché ★★★ ; Bon marché ★★ ; Modéré : ★ ; Cher ■ ; Très cher ■■

Enquête prix panier Bio	Prix du panier moyen	Panier Fruits Légumes	Panier hors Fruits Légumes
Ambérieu-en-Bugey			
Biocoop Le vert de Terre	187 €	■■	■
La Vie Claire La Vie Claire	161 €	★★★	★
Arbent			
Biocoop Biocoop	163 €	★★	★
Belley			
La Vie Claire La Vie Claire	163 €	★★★	★
Beynost			
La Vie Claire La vie Claire	159 €	★★★	★★
Bourg-en-Bresse			
Biocoop Mag'Bio	178	■	■
Biocoop Mag'Bio Eden	169	★	★
Biomonde Biophare	176	★	■
Indépendants Croc'Nature	156	★★	★★
Ferney Voltaire			
Satoriz Satoriz	163	★★	★
Meximieux			
Biocoop Terra Nat	151	★★★	★★
Thoiry			
Satoriz Satoriz	167	■	■

Onze vaccins obligatoires

Depuis Janvier 2018, 11 vaccins (contre 3 auparavant) sont obligatoires en France pour les jeunes enfants.



DE QUOI PROTÈGENT CES 11 VACCINS ?

- la diphtérie,
- le tétanos
- la poliomyélite
- l'haemophilus influenzae B (bactérie à l'origine de méningites et d'infections respiratoires)
- la coqueluche,
- l'hépatite B,
- la rougeole,
- les oreillons,
- la rubéole,
- le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites),
- le pneumocoque (bactérie à l'origine notamment de méningites et d'infections respiratoires).

POURQUOI ONT-ILS ÉTÉ RENDUS OBLIGATOIRES ?

On appelle couverture vaccinale la proportion de personnes vaccinées dans une population. Pour éradiquer une maladie infectieuse, il faut une couverture vaccinale élevée. Par exemple, l'élimination de la rougeole nécessiterait une couverture vaccinale de 95 %, taux qui n'a jamais été atteint en France. C'est grâce à une couverture vaccinale élevée que des maladies comme la diphtérie et la poliomyélite ont disparu chez nous. Pour d'autres maladies (hépatite B, méningite à méningocoque C, rougeole-oreillons-rubéole...) les couvertures vaccinales sont très insuffisantes et à l'origine d'épidémies et/ou de décès/handicaps évitables.

N'EST-IL PAS DANGEREUX DE VACCINER DE TRÈS JEUNES ENFANTS ?

C'est tout le contraire : la vaccination permet de les protéger efficacement contre des maladies infectieuses potentiellement graves voire mortelles et de prévenir leurs éventuelles séquelles. N'oublions pas que la coqueluche ou la rougeole, par exemple, peuvent causer des lésions cérébrales graves et définitives.

N'EST IL PAS DANGEREUX D'ADMINISTRER À DES JEUNES ENFANTS PLUSIEURS VACCINS À LA FOIS ?

Les données scientifiques démontrent que l'administration concomitante de plusieurs vaccins n'est pas dangereuse. Du reste, les enfants sont naturellement confrontés chaque jour à des centaines de substances étrangères qui les exposent sans grand dommage à bien plus d'antigènes que les vaccins !

L'ALUMINIUM CONTENU DANS CERTAINS VACCINS N'EST-IL PAS DANGEREUX ?

La plupart des vaccins contiennent des adjuvants qui permettent d'accroître leur efficacité. Les sels d'aluminium figurent parmi les adjuvants les plus utilisés, avec un recul d'utilisation de 90 ans et des centaines de millions de doses injectées : compte-tenu des données disponibles à l'échelle internationale, leur innocuité ne peut être remise en cause. Des chercheurs (une seule équipe dans le monde) ont certes évoqué un lien possible entre les sels d'aluminium et une maladie rare - myofasciite à macrophages - associant fatigue, douleurs musculaires ou articulaires et troubles cognitifs : l'analyse des résultats des études n'a pas permis de démontrer l'existence de ce lien.

CERTAINS VACCINS PEUVENT-ILS DÉCLENCHER UNE SCLÉROSE EN PLAQUES ?

La relation supposée entre le vaccin contre l'hépatite B et la sclérose en plaques (SEP) fait polémique depuis les années 1990. Pourtant, aucune étude scientifique ne met en évidence un lien causal entre ce vaccin et l'apparition de la pathologie.

CERTAINS VACCINS ADMINISTRÉS AUX JEUNES ENFANTS NE SONT-ILS PAS RESPONSABLES D'AUTISME ?

Une publication a certes semé le doute sur le vaccin contre la rougeole, affirmant qu'il était susceptible de provoquer des troubles du spectre autistique chez les enfants. Il s'avère que cette étude a été falsifiée, il a été établi que son auteur avait manipulé les résultats pour créer l'idée d'un lien entre le vaccin et l'autisme.

PEUT-ON REFUSER DE FAIRE VACCINER SON ENFANT ?

- 1° Toute inscription d'un enfant en collectivité (crèche, garderie, école, centre de vacances) est conditionnée à la présentation d'un certificat de vaccination.
- 2° Les parents qui refuseraient de faire vacciner leur enfant seraient dans l'illégalité.
- 3° Le médecin qui persuaderait les parents de ne pas faire vacciner leur enfant engagerait sa responsabilité. En cas de rédaction d'un certificat de complaisance contre-indiquant la vaccination ou en cas de rédaction d'un faux certificat de vaccination, il risquerait des sanctions pénales pour faux et usage de faux et des sanctions disciplinaires (radiation).

FINALEMENT, LA VACCINATION DE NOS TOUT-PETITS, C'EST :

- un crève-cœur, certes : cependant la petite piqûre sera vite oubliée, les réactions (douleurs et rougeurs au point d'injection, poussée de fièvre) étant, dans la très grande majorité des cas, bénignes et éphémères.
- une obligation légale incontournable, comme expliqué plus haut.
- enfin et surtout, une sécurité et un devoir moral : peut-on raisonnablement prendre la responsabilité d'exposer son enfant à une maladie potentiellement invalidante voire mortelle ; et de favoriser la transmission de cette maladie à d'autres nourrissons non encore vaccinés, à des personnes fragilisées par d'autres affections, à des personnes âgées ?

Docteur Daniel Mesplès

Le Nutri-Score

Le repère graphique apparaît peu à peu sur la face avant de l'emballage des produits alimentaires transformés. Il a été conçu dans le cadre d'un plan National Nutrition Santé en 2014 ; l'arrêté a été publié en novembre 2017. Son objectif est de donner une meilleure lisibilité à la liste obligatoire des valeurs nutritionnelles pour 100 g. de produit.

Peu d'entreprises agroalimentaires se sont engagées (une centaine seulement) car son application facultative dépend du bon vouloir des entreprises. Nombreux sont les industriels à considérer que le Nutri-Score est «stigmatisant» pour leurs produits.

Le Nutri-Score a été établi par des équipes de recherche internationales ; le score prend en compte les composantes positives à favoriser que sont les fibres, les protéines, les fruits et légumes rentrant dans la composition de l'aliment et les composantes négatives à limiter telles que la valeur énergétique, la quantité d'acides gras saturé, le sucre, le sel.

Ces critères permettent de situer le produit sur la grille nutriscore comprenant cinq couleurs et cinq lettres. Du A, couleur verte = produit de bonne qualité



nutritionnelle, au E, couleur orange, de moins bonne qualité. La lettre correspondant à la classification du produit est de taille supérieure.

Les limites de cette classification des produits alimentaires sont nombreuses.

Le score ne tient pas compte des additifs. Les entreprises agroalimentaires cherchent donc à diminuer les taux de sucre, de sel, d'acides gras en utilisant toujours plus de transformations et d'additifs.

Le Nutri-Score ne s'applique pas aux aliments peu ou non transformés (produits frais, riz, pâtes...), aux produits deshydratés (soupes, flans, poudres chocolatées...), aux boissons alcoolisées, aux aliments infantiles.

Des erreurs dans l'établissement du score ont déjà été relevées. Le Nutri-Score ne permet de comparer que des produits de même utilité, par exemple deux produits pour le petit déjeuner et non un produit céréalier et du coca-cola.

Le score prend en compte la valeur nutritionnelle du produit hors de son contexte culinaire. Ainsi, les quenelles natures sont classées en D, aliments à éviter alors que ce sont des produits peu transformés avec très peu d'additifs.

Le Nutri-Score est un indicateur facile à comprendre, simple et visible. Il améliore l'information du consommateur, permet de choisir rapidement entre plusieurs produits d'un même rayon ou entre un même produit de différentes marques, le meilleur au niveau nutritionnel. Il permet donc un meilleur choix, sans forcément dépenser plus.

Ces intérêts ont conduit à une campagne publicitaire sur France 3, en mai 2019 et à une pétition mise en ligne sur le site «quechoisir.org» ou sur le site de la commission européenne afin que le Nutri-Score soit généralisé dans les pays membres de l'Union. Vous pouvez toujours vous mobiliser et signer cette pétition ou agir en achetant de préférence les produits dont l'étiquetage indique le Nutri-Score sur la face principale.

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS (RU) DANS LES HÔPITAUX ET LES CLINIQUES DE L'AIN



La commission des usagers contribue à l'amélioration de la qualité de prise en charge des usagers et veille au respect de leurs droits en examinant les plaintes et les réclamations. Informée des événements indésirables, elle propose des actions de correction.

Nos représentants des usagers en place pour la mandature actuelle (2016/2019), titulaires ou suppléants, sont les suivants : Michel Bost, Patrick Danjon, Victorine Fradin, Daniel Mespès, Jeannine Multon.

Pour la prochaine mandature (2019/2022) sont candidats Michel Bost, Dominique Courtin, Christian Cros, Victorine Fradin, Pierre Guinot, Daniel Mespès, Jeannine Multon, Roland Veuillet. Leurs motivations se rejoignent, les valeurs humaines sont bien présentes.

Résultats Energie moins chère ensemble - 10 septembre 2019 -

256643 inscrits

Fournisseurs retenus :

Gaz classique : «eKwateur»

Electricité classique : «eKwateur»

Electricité renouvelable des petits producteurs : « plüm »

UFC-QUE CHOISIR DE L'AIN

Huit permanences pour recevoir les adhérents et prendre en considération leurs problèmes de consommateur

À BOURG-EN-BRESSE

A.G.L.C.A. Maison de la Vie Associative
(à côté du cinéma AMPHI, pointe nord-est
du Champ de foire)
2 bd Irène Joliot Curie :
Lundi : 14 h 30 - 17 h
Mardi : 9 h 30 - 12 h
Mercredi : 9 h - 10 h 30
Jeudi : 9 h 30 - 12 h
Vendredi : 14 h 30 - 17 h

À OYONNAX

Les 3 premiers mardis du mois de 9h à 12h
Permanence à la Mairie

À VALSERHÔNE - BELLEGARDE

Centre Jean Vilar
Ruelle des Arts, Salle N°2
Jeudi : 14H30 - 16H30

À SAINT GENIS POUILLY

Mairie,
94 avenue de la République
Lundi : 14 h 30

À FERNEY VOLTAIRE

Préau des Jardins,
2, Avenue Voltaire
Vendredi : 14h30 - 17 h

À NANTUA

MSAP - Sous Préfecture
36 rue du Collège
Dernier vendredi du mois
de 14h à 16h

À CULOZ

Mairie
46 Rue de la Mairie
Salle des permanences
Le vendredi : 14h à 17h

À MONTLUEL

Espace Associatif n°18
200 rue de la Gare
Mardi : 14 h - 17 h

Facebook : ain.ufcquechoisir

Twitter : ainquechoisir

Site : <https://ain.ufcquechoisir.fr> — Mail : contact@ain.ufcquechoisir.fr

Rendez-vous à prendre uniquement par téléphone au 04 74 22 58 94

ou sur place au secrétariat de Bourg-en-Bresse

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :
Daniel MESPLÈS

Secrétaire :
Didier CHARNAY

Trésorier :
Marc GIAI MINIET

Trésorier adjoint : Michel BOST

Marie France NÉVORET

Henri PINEY

AIN CONSO N° 46

Directeur de la publication :

Daniel MESPLÈS

Rédaction et/ou relecture

Christian AYMOZ

Joëlle BOISSY

Béatrice DUMAS

Dominique JACOB

Daniel MESPLÈS

Marie France NÉVORET

Henri PINEY

Fabienne SABATIER

Création et mise en page

Aurimas DUNAUSKAS, Studio Revermont

Impression et façonnage

B.71Print Mâcon

SOMMAIRE

Page 1 :

Le mot du président / L'évènementiel

Page 2 :

Hommage à Jacques / Chiffres de l'association

Page 3 :

Enquête Vélos à Assistance Electrique

Page 4 :

Rencontre info / Nous vous aidons

Page 5 :

Enquête sur les prix du bio

Page 6 :

Santé – Vaccins

Page 7 :

Nutri Score / R. U. / Résultat énergie moins chère

Page 8 : Infos générales